



I-ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de fournitures courantes et de services

MAIRIE DE NOYELLES LEZ SECLIN

Place A. Gratte

La Grande Ferme

59139 NOYELLES LEZ SECLIN

Tél : 03.20.90.01.75

PREPARATION ET LIVRAISON EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DES REPAS POUR
LES ECOLES MATERNELLES, ELEMENTAIRES, LES CENTRES DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE NOYELLES
LEZ SECLIN

Proposition de base : 20% d'ingrédients bio dans l'ensemble des repas fournis

Repas maternelle

MONTANT HT :

MONTANT TTC :

Repas élémentaire

MONTANT HT :

MONTANT TTC :

Repas adulte

MONTANT HT :

MONTANT TTC :

Pique-nique

MONTANT HT :

MONTANT TTC :

Maître de l'ouvrage :

Commune de Noyelles lez Seclin

Objet du marché :

Il s'agit d'un marché de services à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de la commune de NOYELLES LEZ SECLIN.

L'effectif susceptible de fréquenter le restaurant se répartit entre des enfants des classes maternelles, élémentaires et d'adultes, pour le repas du midi.

Le service et ses spécifications techniques sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Mode de passation et forme de marché

Marché public passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 27 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de NOYELLES LEZ SECLIN

Place A. Gratte

La Grande Ferme

59139 NOYELLES LEZ SECLIN

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Monsieur le Maire de Noyelles lez Seclin

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Noyelles lez Seclin

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le Percepteur de Wattignies

Article 1

Il s'agit d'un marché de services à bons de commande ayant pour objet la fourniture et livraison de repas en liaison froide au **restaurant scolaire de la commune de NOYELLES LEZ SECLIN** durant la **période scolaire et les Centres de Loisirs**.

1.1 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur	Mairie de Noyelles lez Seclin
Maître d'ouvrage	Monsieur le Maire de Noyelles lez Seclin Place A. Gratte La Grande Ferme 59139 NOYELLES LEZ SECLIN
Titulaire	
Ordonnateur	Monsieur le Maire de Noyelles lez Seclin
Comptable public assignataire des paiements	Madame le receveur Perception de Wattignies 59139 WATTIGNIES

1.2 Contractant

Je soussigné :	
Nom et prénom :	
Représentant de la société :	
Agissant en qualité de :	
Siège social :	
SIRET	
Cadre d'activités économique principale APE	
Inscrite au registre du commerce et des sociétés	
Sous le numéro :	
Forme juridique :	

Avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Lieu d'exécution des prestations

La livraison des repas du midi pour les enfants des écoles maternelles et élémentaire de la commune de Noyelles lez Seclin s'effectuera au restaurant scolaire de l'Ecole A. Theeten, situé 9 rue du Marais-59139 NOYELLES LEZ SECLIN, le matin du jour de consommation entre 7H00 et 8H30 ou avant 7H00 en cas de sortie.

Ces derniers, sous remise d'un bordereau stipulant le nombre et la composition des repas exact, seront réceptionnés par la responsable de la cantine scolaire.

Article 2- DUREE ET RESILIATION

1-Durée

La durée de ce marché à bons de commande est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022

Chaque bon de commande détermine le volume de la commande.

Le marché pourra être renouvelé. Le nombre de reconduction est fixé à 1 (une), la durée totale du marché ne pourra excéder 2 (deux) années. Le pouvoir adjudicateur prendra par écrit la décision de reconduire le marché. Cette décision sera notifiée au titulaire 3 (trois) mois avant la fin du marché.

Le titulaire peut refuser la reconduction du marché par décision écrite notifiée au pouvoir adjudicateur dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la décision de reconduction. Le titulaire est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

2- Résiliation

En cas de fautes répétées du titulaire à n'importe quel niveau :

- * exécution
- * qualité
- * respect des prix

Les stipulations prévues au CCAG – FCS sont applicables au présent marché.

Toutefois, en cas de manquement du « titulaire » à l'un de ses engagements définis dans le Cahier des Charges applicables au présent marché, et par dérogation partielle à l'Article 28.2 du CCAG – FCS, la « Personne Publique » procédera à la résiliation du contrat de plein droit et sans formalité 15 (quinze) jours après mise en demeure restée infructueuse par courrier avec accusé de réception.

Seuls les services effectués seront pris en compte pour la liquidation du marché. Aucune indemnité ne sera versée au titulaire pour la partie de la commande inexécutée.

Article3- PRIX

Les prestations seront rémunérées sur la base des montants indiqués dans le bordereau des prix unitaires-B.P.U.- sur lequel le titulaire s'engage.

La description du prix et de ses modalités sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P).

Article 4- PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P).

Le Maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Au nom de :

Sous le n°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Clé RIB

--	--

Code Banque

--	--	--

Code guichet

--	--	--

Joindre un RIB ou un RIP.

Article 5-DECLARATION

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en règle à mes frais et torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions ou condamnations visées à l'article 45 du code des marchés publics ou sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

J'atteste sur l'honneur que les prestations seront réalisées avec du personnel employé régulièrement eu égard aux articles L 143-3, L 143-5, L 620-3 du code du travail.

Fait en un seul exemplaire,

A Noyelles-les-Seclin, le

Mentions(s) manuscrite(s) « Lu et approuvé »

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur,

Signature du candidat

Le Maire, Henri LENFANT